

Réunion publique Projet d'aménagement du seuil de Dahouët (Flora)

Lamballe Terre & Mer s'engage pour la continuité écologique

Lamballe Terre & Mer s'engage au quotidien pour l'environnement et la biodiversité. Avec sa stratégie biodiversité 2022 > 2027, l'Agglomération travaille sur 12 axes en faveur de la préservation des ressources naturelles et de leur rôle essentiel autour des enjeux climatiques : bocage et patrimoine arboré, milieux aquatiques, gestion des espaces en faveur de la biodiversité, restauration des continuités écologiques...

Cet engagement s'inscrit également dans des enjeux nationaux concernant la qualité des cours d'eau qui reste fortement dégradée. Le dernier rapport de WWF France indique notamment que seulement 43,1% des cours d'eau en France hexagonale sont en bon état écologique. L'absence de continuité écologique est l'un des paramètres dégradants.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'Agglomération réalise et finance les études et travaux visant à restaurer la qualité des milieux aquatiques.

Le seuil de l'étang de Dahouët : un ouvrage à aménager pour permettre la restauration de la continuité écologique

Propriété de la commune de Pléneuf-Val-André, le seuil de l'étang de Dahouët a été construit à l'emplacement d'un ancien vannage de moulin à marée. Il crée aujourd'hui un obstacle quasi-infranchissable pour les espèces aquatiques. Par ailleurs, le seuil retient aussi les sédiments, provoquant ainsi l'envasement massif de l'étang, sur lequel sont présents des usages récréatifs.

La suppression ou l'aménagement de cet ouvrage relève d'une obligation réglementaire car il pose différents problèmes. Les barrages créés sur cours d'eau engendrent en effet différentes atteintes à l'environnement :

- Les espèces aquatiques, dont certaines sont menacées, ont besoin de circuler (ici anguilles et truites de mer notamment) et se retrouvent bloquées par l'ouvrage, ce qui les empêche d'accomplir leur cycle de vie, entraînant une baisse progressive des populations ;
- Les sédiments sont bloqués dans la retenue, créant un envasement important et, in fine, le remplissage de la retenue ;
- Le réchauffement de l'eau et l'appauvrissement en oxygène modifient les conditions de vie au détriment des espèces animales et végétales qui devraient être naturellement présentes ;
- Le développement de cyanobactéries est potentiellement dangereux pour la santé en cas de contact ou d'ingestion.

Une obligation réglementaire

La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE - 2 000), transposée dans la réglementation nationale via la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA - 2006) et l'article L.214-17 du code de l'environnement imposent aux propriétaires d'ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique (pour les espèces et les sédiments) de les supprimer ou de les aménager pour restaurer cette continuité écologique.

Le seuil de l'étang de Dahouët figure sur la liste des ouvrages à aménager en priorité, conformément aux objectifs du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la baie de Saint-Brieuc. En investissant 353 000 € HT pour l'installation d'une vanne, Lamballe Terre & Mer contribue à aménager l'un des quatre obstacles majeurs empêchant la libre circulation des espèces et des sédiments de la Flora.

Lamballe Terre & Mer intervient au titre de la compétence GEMAPI, pour le compte du propriétaire et avec son accord.

Choix du scénario d'aménagement et calendrier prévisionnel

Ce projet est le fruit d'une coopération fructueuse entre la commune de Pléneuf-Val-André et l'agglomération de Lamballe Terre & Mer. Différentes réunions de travail conjointes ont ainsi permis de s'accorder sur le scénario retenu, en s'appuyant sur les premières études réalisées par l'ancienne Communauté de communes Côte de Penthièvre (devenue aujourd'hui Lamballe Terre & Mer).

Les riverains et usagers ont également participé lors de réunions spécifiques.

Le scénario d'aménagement retenu, validé par le Conseil Municipal de Pléneuf-Val-André et soutenu politiquement et financièrement par Lamballe Terre & Mer, consiste à découper le seuil et à y incorporer une double vanne automatisée et asservie aux niveaux d'eau, ce qui permettra à la mer de rentrer à nouveau dans l'étang, tout en maintenant son niveau d'eau. Cette double vanne, qui sera ensuite gérée par la commune, pourra ainsi permettre aux espèces aquatiques de franchir l'ouvrage et de restaurer la circulation des sédiments qui pourront rejoindre la mer, et ainsi éviter l'envasement de l'étang.

Un curage des 10 000 m³ de sédiments présents dans l'étang va également être réalisé et pris en charge par Lamballe Terre & Mer.

Calendrier prévisionnel :

Août 2024 : réparation de la vanne de vidange actuelle (non fonctionnelle)

Septembre 2024 : réalisation de la vidange de l'étang puis curage des sédiments

Octobre/novembre 2024 : Découpe du seuil et pose de la double-vanne

Décembre 2024 : mise en service

Coût prévisionnel :

Le montant global des travaux est estimé à 570 000 € TTC (Travaux de vannage + curage + maîtrise d'œuvre). 80% de subventions sont attendus uniquement pour les travaux de vannage (50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 30% par le Conseil départemental). Les 20% restant et le coût total du curage seront pris en charge par Lamballe Terre & Mer, via la taxe « GEMAPI » (250 000 €).

Une réunion publique

Afin de présenter ce projet, une réunion publique d'information et d'échanges est organisée :
le mercredi 26 juin à 18h30 à la mairie de Pléneuf-Val-André.

Contact presse : Florence BAËHL - Chargée de communication
02 96 50 59 42 - florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh